



Cahier des Charges "Planté de Poteaux de Rugby"

Déployer le rugby dans nos territoires



Le présent cahier des charges fixe les conditions permettant aux **clubs** et/ou aux **collectivités** de solliciter le **fonds d'investissement FFR** destiné au financement de **l'implantation de poteaux de rugby**.

2.1. Finalités

Soutenir un besoin structurant : **l'équipement des terrains** par la **création** de poteaux de rugby.

2.2. Principes actés

- **Dépôt** : un binôme **club / collectivité** (dossier unique ; pièces adaptées). Le club est toujours le bénéficiaire juridique et déposant potentiel (voie A) ; la collectivité ne dépose qu'en désignant explicitement le club bénéficiaire (voie B).
- **Base de calcul** : dépenses éligibles **HT**.
- **Non-rétroactivité** : le dépôt doit intervenir **avant tout engagement** (commande, devis signé, démarrage des travaux).
- **Périmètre** : **implantation uniquement** (création) — *exclusion du remplacement/rénovation*.
- **Plafond de demandes** : **1 projet par club et par saison**. Les clubs bénéficiaires de ce dispositif ne seront pas prioritaires.
- **Convention** : **bipartite FFR – club + engagement écrit de la collectivité** (autorisation + service fait).
- **Service fait** : un **document “maison” de la collectivité est accepté** s'il comporte les mentions minimales exigées (cf. §9.2).

3.1. Montant de l'aide

- Subvention : **50 % des dépenses éligibles HT**
- Plafond : **3 500 € maximum** par projet

3.2. Dépenses éligibles (HT)

Éligibles, uniquement si directement nécessaires à l'implantation :

- Fourniture et pose des poteaux,
- Scellement / fondations / terrassement strictement liés,
- Protections associées si intégrées au projet d'implantation,
- Signalétique/éléments techniques indispensables à la mise en service (si justifiés).



3.3. Dépenses non éligibles

- Remplacement/rénovation de poteaux existants,
- Entretien/aménagements généraux du terrain (clôtures, éclairage, vestiaires, etc.),
- Équipements mobiles non liés à une implantation,
- Dépenses engagées **avant dépôt** (commande, devis signé, bon de commande, début des travaux).

4.1. Bénéficiaire du versement

- La subvention est **versée au club** (RIB du club), y compris en cas de dépôt par la collectivité.

4.2. Porteur du dossier (au choix) :

- **Voie A – Dépôt par le club** : le club constitue et dépose le dossier + obtient l'engagement de la collectivité.
- **Voie B – Dépôt par la collectivité** : la collectivité dépose le dossier et désigne explicitement le club bénéficiaire.

4.3. Rôle de la collectivité

- Autoriser l'implantation sur le site.
- Attester de la réalisation via un **service fait** (standard ou "maison").

5.1. Club

- Club affilié à la FFR.
- Référent projet identifié.
- **1 seul dossier / saison** par club.

5.2. Projet

- Terrain identifié (adresse, gestionnaire).
- **Implantation nouvelle** (création).
- Projet réalisable dans le délai imparti (cf. §8).

6.1. Appel à projets

À chaque saison, la FFR publie :

- Dates d'ouverture et de clôture,
- Enveloppe prévisionnelle (si communiquée),
- Modalités de dépôt via un email dédié.

6.2. Recevabilité : règle "zéro rétroactivité"

Un dossier est irrecevable si la FFR constate un engagement avant dépôt (exemples) :

- Devis signé,



- Bon de commande,
- Démarrage des travaux.

7.1. Checklist (selon déposant)

Pièces	Dépôt club	Dépôt collectivité
Formulaire de candidature	✓	✓
Fiche projet + fiche site	✓	✓
Devis détaillé HT (fourniture + pose)	✓	✓
Plan de financement prévisionnel	✓	✓
RIB du club (bénéficiaire)	✓	✓
Attestation “non-démarrage avant dépôt”	✓	✓
Engagement collectivité (autorisation + service fait)	✓	✓ (porté par elle-même)

8.1. Étapes

1. **Contrôle de complétude**
2. **Analyse d'éligibilité**
3. **Évaluation** selon critères (cf. 8.2)
4. **Décision et notification**

8.2. Critères de sélection (proposition)

- Impact sur la pratique (antenne, licenciés, jeunes, EDR, féminines, etc.)
- Création d'accès à l'équipement (carence identifiée)
- Maturité / faisabilité (devis, planning, autorisations)
- Partenariat local (collectivité et/ou autre partenaire) (qualité de l'engagement, cofinancement, service fait...)
- Équité territoriale (répartition / cohérence)

(Grille de notation en annexe.)

9.1. Convention FFR – club (bipartite)

La convention fixe notamment :

- Montant maximal attribué,
- Dépenses éligibles HT,
- Délai de réalisation,
- Modalités de versement,
- Obligations de transmission des justificatifs,
- Contrôles et sanctions en cas d'irrégularité.

9.2. Service fait (standard ou “maison” accepté)



Le service fait (ou document équivalent “maison”) doit a minima mentionner :

- Collectivité émettrice + signataire habilité,
- Identification du site (adresse / terrain),
- Description succincte de l’installation,
- Date de réalisation / date de réception,
- Attestation que l’installation est **livrée et opérationnelle**.

Si le terrain appartient au club, celui-ci émet lui-même le service fait

10.1. Principe

Versement **après réalisation**, au club bénéficiaire, sur présentation d’un dossier de paiement complet.

10.2. Pièces de paiement

- Facture(s) finale(s) détaillée(s) **HT**
- Justificatif(s) de réalisation (photos, PV de réception si existant)
- **Service fait** (standard ou “maison”)
- RIB du club, si mis à jour

11.1. Délai

Le projet doit être **réalisé dans un délai maximal de 12 mois** à compter de la date de notification d’attribution (ou date de signature de convention, selon la mention retenue dans la convention).

11.2. Conséquences en cas de dépassement

- En l’absence de réalisation dans les 12 mois, l’aide est **caduque**.
- Si une aide a déjà été versée (cas exceptionnel), le club s’engage à **rembourser l’aide fédérale** selon les modalités prévues à la convention.





Annexe 1 — Formulaire de candidature (club/collectivité)

FFR – Fonds d'investissement « Implantation de poteaux de rugby »

FORMULAIRE DE CANDIDATURE – Saison : _____

1) Identité du déposant :

☐ Club ☐ Collectivité

- Nom du club : _____ Code club FFR : _____
- Nom de la collectivité (si déposant) : _____
- Club bénéficiaire du versement (obligatoire) : _____
- Référent dossier (Nom/Prénom/Fonction) : _____
- Email : _____ Téléphone : _____

2) Projet

- Terrain / site : _____
- Adresse : _____
- Gestionnaire / propriétaire : _____
- Nature du projet : ☐ Implantation nouvelle (création)
- Date prévisionnelle de démarrage (après dépôt) : ____/____/____
- Date prévisionnelle de livraison : ____/____/____

3) Budget (HT)

- Montant total dépenses éligibles HT : _____ €
- Montant sollicité auprès de la FFR (50% plafonné à 3 500 €) : _____ €
- Cofinancements (collectivité/autres) : _____ €

4) Pièces jointes (checklist)

- ☐ Fiche projet + fiche site
- ☐ Devis détaillé HT
- ☐ Plan de financement
- ☐ RIB du club
- ☐ Attestation « non-démarrage avant dépôt »
- ☐ Engagement collectivité (autorisation + service fait)

Date : ____/____/____

Signature et cachet du déposant :





Annexe 2 — Fiche projet (2 pages max)

A. Contexte et besoin :

Situation actuelle (absence de poteaux / nouveau terrain / développement) :

B. Bénéficiaires et impact

Publics concernés (EDR, jeunes, seniors, féminines, scolaire, etc.) :

Estimation de l'usage (entraînements / matches / événements) :

C. Description technique succincte

Type de poteaux / caractéristiques principales :

Modalités d'implantation (scellement, emplacements) :

D. Planning

- Dépôt : ____/____/____
- Commande / démarrage (après dépôt) : ____/____/____
- Livraison / mise en service : ____/____/____

E. Budget HT et plan de financement

- Dépenses éligibles HT (détail) :

- 1) _____ : _____ €
- 2) _____ : _____ €

- Total HT : _____ €

- Financements :
- FFR sollicitée : _____ €
- Collectivité : _____ €
- Autres : _____ €

F. Observations :



Annexe 3 — Engagement de la collectivité (autorisation + service fait)

ENGAGEMENT DE LA COLLECTIVITÉ Fonds FFR « Implantation de poteaux de rugby »

Je soussigné(e) _____, agissant en qualité de _____ pour
la collectivité _____,

1) Autorise l'implantation de poteaux de rugby sur le site :

- Terrain : _____
- Adresse : _____

2) Confirme que la collectivité :

- ☐ est propriétaire
- ☐ est gestionnaire
- ☐ intervient comme maître d'ouvrage (selon organisation locale)

3) M'engage à fournir, à l'issue des travaux, un document de « service fait » (standard FFR ou document "maison") attestant :

- De la livraison de l'installation,
- De son caractère opérationnel,
- Des dates de réalisation / réception.

Fait à _____, le ____/____/____

Signature et cachet





Annexe 4 — Attestation “non-démarrage avant dépôt”

ATTESTATION SUR L’HONNEUR – NON-DÉMARRAGE AVANT DÉPÔT

Je soussigné(e) _____, représentant(e) du ☐ club / ☐ collectivité
_____ ,

Atteste sur l’honneur que le projet d’implantation de poteaux de rugby :

- N’a fait l’objet d’aucun engagement avant dépôt (aucun devis signé, bon de commande, ni démarrage de travaux),
- Respectera le principe de non-rétroactivité du dispositif.

Fait à _____, le ____/____/____

Signature et cachet





Annexe 5 — Modèle de “service fait”

SERVICE FAIT

Implantation de poteaux de rugby Collectivité : _____

Signataire (nom, fonction) : _____

Je certifie que l'installation suivante est réalisée, livrée et opérationnelle :

- Nature : Implantation de poteaux de rugby (création)
- Site / terrain : _____
- Adresse : _____
- Club utilisateur : _____

Date de réalisation / réception : ____/____/____

Observations (facultatif) : _____

Fait à _____, le ____/____/____

Signature et cachet





Annexe 6 — Grille de notation (interne FFR – proposition)

GRILLE D'ÉVALUATION (0 à 5) – Total /25

1. Impact sur la pratique (0 à 5) : ____
2. Carence / création d'accès à l'équipement (0 à 5) : ____
3. Faisabilité / maturité (devis, planning, autorisations) (0 à 5) : ____
4. Partenariat collectivité (engagement, cofinancement, service fait) (0 à 5) : ____
5. Équité territoriale (répartition, cohérence) (0 à 5) : ____

TOTAL : ____ /25

Avis : ☐ Favorable ☐ Défavorable ☐ Liste complémentaire

Commentaires : _____





Annexe 7 — Trame de convention FFR – Club (bipartite)

CONVENTION DE SUBVENTION FFR – Club [NOM] – Fonds « Implantation de poteaux de rugby »

Article 1 – Objet

Financement partiel (50% HT, plafonné à 3 500 €) d'un projet d'implantation de poteaux.

Article 2 – Montant et dépenses éligibles

- Dépenses éligibles : [liste / référence au devis]
- Montant maximal attribué : _____ €
- Base : HT

Article 3 – Non-rétroactivité

Le club atteste que le projet n'a pas démarré avant dépôt.

Article 4 – Durée et délai de réalisation

Le club s'engage à réaliser le projet dans un délai maximal de 12 mois à compter de la notification / signature (préciser). À défaut, l'aide devient caduque.

Article 5 – Modalités de versement

Versement après service fait (standard ou "maison"), factures, justificatifs (photos/PV).

Article 6 – Obligations du club

Transmission des pièces, exactitude des informations, coopération aux contrôles.

Article 7 – Contrôle

La FFR peut demander tout justificatif et réaliser des contrôles.

Article 8 – Remboursement / reversement

En cas d'irrégularité, fausse déclaration, non-réalisation dans les conditions prévues, ou versement indu : remboursement de l'aide fédérale selon les modalités fixées.

Article 9 – Engagement de la collectivité (annexé)

Lettre d'engagement jointe en annexe.

Article 10 – Litiges / droit applicable

[Clauses FFR]

Signatures





FÉDÉRATION FRANÇAISE DE RUGBY

3-5 rue Jean de Montaigu - 91 463 Marcoussis Cedex

T: +33 (0) 1 69 63 64 65

www.ffr.fr